

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 11 mai 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Blanchet, M. Duprey, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Molossi donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Youssouf, M. Constant, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Pietri, M. Monany



Délibération n° 03-02 du 11 mai 2023

PROGRAMMATION DE « MULTITUDE, BIENNALE INTERCULTURELLE DE SEINE-SAINT-DENIS » – PRÉFIGURATION 2023 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION MAAD 93 POUR LES SCÈNES NOMAADES ET CONVENTION.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la préfiguration de Multitude, Biennale interculturelle de la Seine-Saint-Denis, lancée par le Département autour d'évènements culturels et conviviaux,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

Considérant les principaux critères retenus pour la programmation : le caractère populaire, convivial et culturel des projets, l'ancrage territorial, l'émergence artistique, la gratuité des activités, l'inclusion et la lutte contre les discriminations et stéréotypes de genres, l'écoresponsabilité,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de 65 000 euros à l'association Musiques Actuelles Amplifiées en Développement en Seine-Saint-Denis (MAAD 93) au titre de la programmation, la coordination et l'accompagnement des artistes aux Scènes Nomaades le 1^{er} juillet 2023 au Parc de la Bergère à Bobigny, dans le cadre de la première édition de la Biennale interculturelle Multitude ;

- ADOPTE la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association MAAD 93 ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.